

**CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

SEANCE DU 19 AVRIL 2017

---

DELIBERATION N° 2017-13

---

**PROJET D'ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 29 OCTOBRE 1997 RELATIF À LA LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES EN RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON ET L'ARRÊTÉ DU 9 AVRIL 2001 RELATIF À LA LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES EN RÉGION GUYANE.**

---

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur,

**Décide :**

**Article unique**

Le CNPN donne un avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 octobre 1997 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Languedoc-Roussillon et l'arrêté du 9 avril 2001 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guyane.

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature,



Serge MULLER